

Comment compléter sa tâche au secondaire



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY (CSQ)

Tâche annuelle

Tâche annuelle : base annuelle de 1 280 heures, la personne enseignante réalise l'ensemble des attributions caractéristiques de la fonction générale (clause 11-10.02)

2 paramètres

- ✓ Tâche éducative (TÉ)
- ✓ Autres tâches professionnelles (ATP)



Tâche au secondaire

1 280 heures

560 h

720 h

Tâche éducative (TÉ)

Cours et leçons (615 h)

Temps
assigné

Autres tâches éducative (105 h)

- Encadrement et tutorat
- Récupération
- Surveillance
- Activités étudiantes

Autres tâches professionnelles (ATP)

ATP général (360 h)

- Accueils et déplacements
- Journées pédagogiques (108 h)
- Comités
- Rencontres de niveau
- Échanges avec des collègues
- Plans d'intervention
- Activités étudiantes
- Pauses et récréations

Temps
assigné

ATP-perso (80h)

- 10 rencontres collectives
- 3 réunions de parents

ATP-perso + (120h)

- Lieu déterminé par l'enseignant
- Peut être en dehors de l'amplitude



Confection de la tâche

Vous devez tenir compte :

Avant

- ⌘ Pour 24-25, la moyenne est de 29 heures à l'école et peut varier selon les circonstances (comités, la période de l'année).
 - ⌘ En 25-26, la moyenne sera de 28 h et en 26-27 elle sera de 27 h, car l'ATP-Perso+ augmente d'une heure chaque année.
 - ⌘ Respect de l'amplitude, soit 35 h/semaine, pas plus de 8 h/jour (excluant le dîner).
 - ⌘ Consultation collective¹
 - ⌘ Consultation individuelle²
- } Déterminer et faire reconnaître le nombre d'heures pour les ATE, ATP général et ATP perso (rencontres collectives et de parents) }

Pendant

- ⌘ Inscrire seulement les activités récurrentes.
- ⌘ Récréations :
 - Lorsqu'il y a de la surveillance = TE;
 - Les récréations sans surveillance sont comptabilisées dans l'ATP général (excepté pour celles de l'entente qui prévoit 4 récréations (2 X 20 minutes en ATP perso et 2 X 20 minutes en TÉ par cycle de 5 jours)).
- ⌘ Annualiser 108 h dans l'ATP général pour les journées pédagogiques (20 X 5h24).
- ⌘ Ne pas inscrire l'ATP perso et l'ATP perso+ dans l'horaire.

Après

- ⌘ Noter les heures faites (tenir un agenda, AppliProf).
- ⌘ Tâche devient officielle le 15 octobre.

Exemple - Tâche annuelle au secondaire

Tâche éducative (TE)	Nombre d'heures annuelles (h)	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu (h)
Cours et leçons - Heures d'enseignement secondaire	615	30 h 45
Encadrement, tutorat, etc.	40	
Surveillances (examens, etc.)	12	
Récupération	25	
Activités étudiantes reconnues : local retrait (20 h) / Bal (8 h)	28	
Total A (20 heures x 36 semaines) - Doit être 720 h	720	

Autres tâches professionnelles (ATP)		Nombre d'heures annuelles (h)	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu (h)
Accueil et déplacement		80	4
Comités	EHDAA	10	
	Bal	20	
Concertations (niveau, avec professionnels, parents, etc.) selon besoins		17	
Cellules ou révision plans aménagement		40	75 min / cycle
Préparation et/ou rencontre pour P.I.		15	
Imprévus		10	
Journées pédagogiques (5h24 x 20 jours)		108	
Autres activités professionnelles (mandat, projet, etc.)			
Insertion professionnelle		20	
Tuteur principal		40	
Sous-total (360 h)		360	4

Autres tâches professionnelles (ATP)	Nombre d'heures annuelles (h)	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu (h)
Travail déterminé par l'enseignant - Planification et correction	71	
10 rencontres du personnel collectives	15	
3 rencontres avec les parents	6	
ATP lieu déterminé par l'enseignant (extérieur amplitude possible)	108	
Sous-total (200 h)	200	
Total B - Doit donner 560 h	560	
Grand total - tâche	32 h / semaine	

Annexe 6 Exemple - Horaire au secondaire

Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9
8 h 00	Début de l'amplitude quotidienne								
Début amplitude de l'enseignant	8 h 00	9 h 00	8 h 00	9 h 00	8 h 00	8 h 00	8 h 00	8 h 30	8 h 00
			AD		AD	AD	AD	AD	AD
Période 1 – 75 minutes			Cours		Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Pause – 15 minutes			AD		AD	AD	AD	AD	AD
	AD	AD					AD		AD
Période 2 – 75 minutes	Cours	Cours	Dîner (60 min)	Dîner (60 min)		Dîner (60 min)	Cours		Cours
	AD	AD					AD		AD
Dîner des élèves – 75 minutes	Dîner (60 min)	Dîner (60 min)	Surveillance bibliothèque (60 min)	Récup (30 min)	Dîner (60 min)	Activité étudiante (60 min)		Dîner (60 min)	Dîner (60 min)
		AD	AD	AD	AD	AD		Récup (30 min)	AD
Période 3 – 75 minutes		Cours	Cours	Cours	Cours	Cours		Cours	Cours
Pause – 15 minutes		AD	AD	AD	AD	AD		AD	AD
	AD	AD	AD	AD	AD	AD		AD	AD
Période 4 – 75 minutes	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours		Cours	Cours
	AD	AD	AD	AD	AD	AD		AD	AD
	Activité étudiante (60 min)							Rencontre de concertation (60 min)	
Fin de l'amplitude de l'enseignant	17 h 00	17 h 00	16 h 30	16 h 30	16 h 30	16 h 30	12 h 00	17 h	16 h 30
17 h 00	Fin de l'amplitude quotidienne								
Total amplitude quotidienne	8 h 00 = A	7 h 00 = B	7 h 30 = C	6 h 30 = D	7 h 30 = E	7 h 30 = F	4 h 00 = G	7 h 30 = H	7 h 30 = I
	Total de l'amplitude hebdomadaire de 63 h = A + B + C + D + E + F + G + H + I								

Signature direction de l'école : _____ Date : _____ Signature enseignant(e) : _____ Date : _____

Lexique

ATP :

Autres tâches professionnelles qui anciennement incluait la tâche complémentaire et le TNP. Les autres tâches professionnelles sont reliées à la fonction générale de l'enseignant tel que prévu à 8-2.00.

Activité professionnelle récurrente :

Activité professionnelle où il y a répétition dans l'année. Il peut s'agir d'une répétition hebdomadaire, cyclique, mensuelle, trimestrielle, etc.

Consultation collective :

La direction consulte via son organisme de participation des enseignants au niveau de l'école sur les différentes activités professionnelles autres que les activités de formation et d'éveil ou les cours et leçons et le temps prévu pour les réaliser.

Consultation individuelle :

La direction consulte l'enseignant pour l'établissement de sa tâche annuelle.

Tâche annualisée :

Répartition de la tâche sur toute l'année de travail correspondant à 200 jours ou 1 280 heures.

